

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2002**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à 20 H 30, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. HERBET Christiane, CAHON Claude, OBRY Eric, HUYON Jean-Luc, BALUT André, BOHEC Hervé, DERAMBURE Nathalie, CARON Freddy, VINCENT Patricia, VORBECK Jean-Paul, FELLER Marie-Françoise, DUFETELLE Benoît, BUTTIN René.

M. DERCOURT Denis, a donné procuration à M. BUTTIN René formant la majorité des membres en exercice.

M. CARON Freddy a été élu Secrétaire de séance.

Mise à l'enquête publique du dossier de zonage – Délibération n° 1 – 10/2002

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré **décident** de retenir comme schéma d'assainissement un réseau de collecte des eaux usées intercommunal, regroupant Prouzel, Plachy-Buyon, Bacouël sur Selle et trois habitations en assainissement non collectif pour les zones non desservies par ce réseau et **sollicitent** la réalisation du plan de zonage de l'assainissement et la mise à l'enquête publique dudit zonage.

Approbation des Statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle (S.I.A.V.S.) et désignation des Délégués – Délibération n° 2 – 10/2002

Après lecture et études des Statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle (S.I.A.V.S.), dont la création a été acceptée par délibération en date du 21 juin 2002, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **délègue** sa compétence « assainissement collectif » au profit du S.I.A.V.S. dans les conditions précisées à l'article 2 des Statuts et adopte ces statuts.
- **désigne** ses délégués :

Titulaires	Mme FLINTHAM-WALLET
	M. VORBECK Jean-Paul
	M. HUYON Jean-Luc
Suppléants	M. CARON Freddy
	M. DUFETELLE Benoît
	M. BUTTIN René

Compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres du 30.9.2002 (ouverture des plis)

Une nouvelle réunion d'études des offres retenues aura lieu lundi 7 octobre 2002.

Tarifs des Cantine et Garderie Scolaires – Délibération n° 3 – 10/2002

Le prix de la cantine et de la garderie, à compter du 1^{er} novembre 2002, est fixé comme suit :

CANTINE SCOLAIRE : 3.34 € par repas, sauf pour les enfants des communes de FOSSEMANANT et de NAMPTY fréquentant les classes primaires, dont le montant est fixé à 1.21 € par repas, **REPAS ENSEIGNANT DE PASSAGE** : 276 € par repas, **GARDERIE SCOLAIRE** : 1.60 € le matin, 2.35 € le soir (avec un plafond mensuel de 25 €).

Renouvellement du Contrat d'Emploi Consolidé – Délibération n° 4 – 10/2002

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler pour un an, soit du 15 novembre 2002 au 14 novembre 2003, l'accueil d'un agent sous Contrat d'Emploi Consolidé, par l'intermédiaire de l'Association de Promotion pour la Formation et l'Emploi des Cinq Cantons.

Virement de Crédits – Délibération n° 5 – 10/2002

Etant donné l'insuffisance des crédits prévus à l'article 65, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'inscription d'une somme de 1500 € et le prélèvement de cette même somme à l'article 022

Subvention au Comité de Jumelage – Délibération n° 6 – 10/2002

Le Comité de Jumelage ayant pris en charge le budget afférent au repas organisé lors du Championnat du Monde d'Attelage, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui octroyer une subvention de 780 € correspondant à la participation communale pour l'accueil des équipes d'Irlande et du Portugal.

Subvention Spectacle de Noël pour les enfants du Regroupement Pédagogique, et Achat de friandises – Délibération n° 7 – 10/2002

Il sera versé une subvention de 385 € à l'U.S.E.P. - Regroupement Pédagogique de Plachy-Buyon/Prouzel, comme participation au spectacle de Noël pour les enfants du Regroupement.

Les différentes communes de résidence des enfants seront ensuite débitées de la somme correspondant au prorata du nombre des enfants fréquentant l'établissement scolaire.

Mise à disposition au profit de la Communauté de Communes du Canton de Conty des voiries nécessaires à l'exercice de cette compétence

Les opérations seront faites sur l'année 2002.

Approbation des Comptes de Gestion 2001 – Délibérations n°s 8 et 9 – 10/2002

Les comptes de Gestion 2001 (Commune et Assainissement) dressés par Madame MAGUERO-BELDAME, Trésorier, sont approuvés à l'unanimité.

Redevance d'Occupation du Domaine Public (EDF) – Délibération n° 10 – 10/2002

Madame le Maire informe le Conseil qu'un décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 porte modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Elle propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximal,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué,
- que la redevance due au titre de 2002, soit fixée au prorata de la période restant à courir à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

Le Conseil Municipal, adopte ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES

Epandage des Boues

La réglementation exige que le devenir des boues produites par les stations d'épuration soit connu. Un plan d'épandage doit être réalisé. La Commission « Assainissement » prendra rendez-vous avec un représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Championnat du Monde d'Attelage

Madame le Maire fait part des remerciements du Président de la Communauté de Communes en ce qui concerne les diverses manifestations (son et lumière, repas), l'embellissement de la commune et l'accueil des nations étrangères.

Regroupement Pédagogique

Madame SOLOME, qui a été nommée en remplacement de Monsieur VASSEUR, a pris ses fonctions le 3 septembre 2002.

Réunion entre habitants

La réunion prévue avec les habitants du Hameau de Buyon aura lieu au printemps prochain.

Problèmes de Stationnement et de limitation de vitesse

Ces problèmes seront étudiés par la Commission « Voirie » et les membres du Conseil souhaitant y participer lors d'une prochaine réunion.

Monsieur CARON évoque le stationnement Place du Petit Plachy. Il est rappelé, en effet, qu'un arrêté d'interdiction de stationnement sur la place a été pris.

Monsieur BOHEC signale que la modification du marquage au sol de la rue de l'Eglise n'a pas encore été réalisée.

Centre de Loisirs sans Hébergement

Monsieur VORBECK informe le Conseil que l'Association cesse ses fonctions. Il souhaite une reprise du Centre au niveau communal ou intercommunal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.
